

EXPLOITATIONS FORESTIERES

(CP 125.01)

Vous trouverez ci-dessous les salaires minimaux du secteur pour la période juillet-septembre 2021. Les salaires sont indexés de 0,46%. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

1. SALAIRE HORAIRE		
	Non qualifié	11,23 €
Cas exceptionnel et à la demande	Spécialisés	12,19 €
	O.T.R.	12,19 €
	R.G.P.T.	1,31 €
Sécurité d'existence		6,14 €

2. FEUILLUS		
A. Abattage		€/ m ²
1. Toutes essences (m ³)	40//89	3,86 €
	90 et plus	3,16 €
2. Peupliers (m ³)	< 120 cm	3,78 €
	120/179	2,19 €
	180 et plus	1,82 €
	Toutes catégories	2,23 €
B. Découpe et mise en tas sans chargement		
1. Houppier, baliveaux et taillis 1m et 1,15 m		9,16 €/sterre
2. Houppier peuplier 2 m		8,71 € /ton
3. Houppier et baliveaux (bois dur) 2m		7,03 €/ton
4. Fendage avec aide mécanisée (bois de chauffage 1 m)		7,03 € /sterre
5. Découpe de grumes de peuplier avec aide mécanisée		0,74 €/m ²

3. RESINEUX		
A. Abattage		
1. Toutes essences, bois non écorcés en éclaircies (sauf pin)		
	Catégories à la finition €/m ³	Abattage devant ébrancheuse €/m ³
30 et moins	24,72 €	2,79 €
31 / 40	15,85 €	2,79 €
41 / 50	10,58 €	2,13 €
51 / 60	8,09 €	2,13 €
61 / 70	7,75 €	2,13 €
71 / 119	7,03 €	1,74 €
120 et plus	5,65 €	1,35 €
Pour pelage forestièrement + 20 %		
2. Pin sylvestre		€/m ³
40 / 69		6,35 €
70 / 89		5,31 €
90 et plus		3,52 €
B. Découpe normale		
1. Tronques de sciage		
	En forêt €/m ³	Sur chantier €/m ³
60 / 89	0,93 €	0,59 €
90 et plus	0,59 €	0,40 €
2. Baliveaux		
Résineux 40/80 (€/m ³)		6,35 €
Sur chantier (€/m ³)		10,58 €